



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Fonds départemental d'innovation pour l'insertion - Appel à projets 2013

Rapport n° CP/2013/646

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Départemental d'Insertion (PDI), le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de créer, dès 2011, un Fonds départemental d'Innovation pour l'Insertion. Ce fonds s'élève à 145 000 € pour l'année 2013.

L'objet de ce rapport est de vous soumettre pour décision les quatre derniers projets retenus à l'appel à projets 2013 et soumis à la Commission des Solidarités le 18 juillet dernier.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a acté, à l'occasion de l'adoption du Programme Départemental de l'Insertion 2010-2013, la création d'un Fonds départemental d'innovation pour l'insertion, visant à :

- encourager l'innovation en matière d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, en dehors des dispositifs de droit commun ;
- dynamiser, par un effet levier, le partenariat local dans le champ de l'insertion ;
- et promouvoir les projets en cohérence avec les orientations politiques du PDI et les enjeux des territoires.

Ce Fonds a été mis en place à partir du 3 janvier 2011.

Au total, 15 dossiers ont été déposés en 2013 auprès des services du Conseil Général, dont 7 sur le bassin d'emploi de Strasbourg. Les problématiques ciblées par les projets présentés sont la santé (1 dossier), l'insertion sociale et la remobilisation (2 dossiers), l'économie sociale et solidaire et la recherche de développement d'activités et de l'emploi local (3 dossiers), la préparation et l'accès à l'emploi (9 dossiers), axe prioritaire du programme départemental de l'insertion.

I. Rappel du fonctionnement du Fonds

Le règlement intérieur de ce Fonds, adopté par la Commission Permanente du 3 janvier 2011, prévoit la parution annuelle d'un appel à projets sur la thématique « innovation et insertion » et une procédure territorialisée de dépôt des dossiers de candidature sur les territoires des Maisons du Conseil Général. Cette procédure permet une pré-instruction des dossiers par les territoires, sur la base d'une répartition indicative de l'enveloppe financière.

La sélection, proposée par le comité de pilotage politique du PDI, est soumise à l'avis de la Commission des Solidarités avant validation en Commission Permanente. Celle-ci s'opère à partir de l'analyse sur la base de cinq types de critères :

- **Les caractéristiques du projet** : le soutien du Fonds n'ayant pas vocation à se prolonger de manière pérenne, le financement de dépenses courantes est exclu et les projets, pour être soutenus, doivent préciser leur date de commencement et de fin.

- **Les objectifs du projet** : en cohérence avec les orientations politiques du programme départemental de l'insertion : santé, logement, mobilité, garde d'enfants, accès au sport et à la culture, préparation des bénéficiaires du RSA à l'emploi, développement de l'offre d'emploi, accompagnement adapté des bénéficiaires du RSA.
- **La qualité du projet** : évaluée en fonction des références du porteur de projet, de la précision de l'argumentaire, de la dimension innovante ou expérimentale du projet, de la cohérence avec les enjeux des territoires, de la richesse du partenariat.
- **Le financement du projet** : afin de promouvoir le partenariat et de jouer l'effet levier, seuls les projets présentant un cofinancement sont éligibles au Fonds.
- **L'évaluation du projet** : les résultats poursuivis par l'action proposée, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de les mesurer, et la place consacrée à l'évaluation doivent être précisés dès le dépôt du dossier.

II. Analyse des 4 derniers projets proposés au titre de l'appel à projets 2013

Le Fonds d'innovation pour l'insertion a fait l'objet d'un appel à projet mis en ligne sur le site Internet du Conseil Général en décembre 2012.

Un total de 15 projets a été déposé dans les délais prévus par le règlement. 8 d'entre eux, examinés en commission permanente du 3 juin 2013, ont bénéficié du soutien du Fonds à hauteur de 75 814,00 € et 3 autres ont été écartés, au vu du non-respect de certains critères d'intervention et de l'absence de valeur ajoutée de l'action proposée. Les 4 projets qui vous sont soumis dans ce rapport ont fait l'objet d'une rencontre avec les porteurs.

Ils ont été sélectionnés en raison de leur caractère innovant, de la richesse du partenariat local déployé ou de la réponse apportée à une problématique encore peu approfondie.

Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) :

« Mise en place de projets territoriaux de coopération économique (PTCE) ».

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général et la CRES visant à développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), la CRES va mettre en place des Pôles territoriaux de coopération économique entre les acteurs de l'ESS et les entreprises.

Le PTCE est un regroupement d'entreprises et de réseaux de l'ESS et associe les collectivités locales, les organismes de formation.... Le PTCE, dans une dynamique d'Economie Sociale et Solidaire, a vocation à constituer un levier pour le développement local en :

- mettant en synergie des acteurs locaux et l'économie sociale ;
- constituant des partenariats ;
- créant une valeur ajoutée pour l'économie sociale.
- recherchant une mutualisation de compétences.

Deux actions seront menées par la CRES :

- Un diagnostic permettant de retenir un territoire propice à la mise en place d'un PTCE. Il est proposé à ce titre un financement de 11 622,90 € pour un coût global du projet de 27 346 €.
- Sur le territoire retenu, un rapprochement entre les acteurs de l'ESS et les politiques publiques du Conseil Général avec l'organisation de rencontres, la création d'un annuaire des acteurs de l'ESS et un plan d'actions. Il est proposé un financement de 5 377,10 € pour un coût global du projet de 12 654 €.

Alsace Active : « Innover sur les modes de co-construction de réponses à des enjeux territoriaux »

A partir de problématiques locales identifiées sur un territoire, au regard d'enjeux économiques forts tels que l'employabilité, la création d'emplois et d'activités et l'insertion professionnelle, Alsace Active implique les différents acteurs présents pour faire émerger

des actions co-construites en réponse aux diagnostics établis, tels que des speed-dating, de l'accompagnement à la création et au financement de projets. Il est proposé un soutien financier à hauteur de 21 000 €, pour un coût global du projet de 35 000 €.

- **Mission Locale et Relais Emploi de Schiltigheim (MLPE)** : Saisir son futur 2013»

La Mission Locale de Schiltigheim expérimente une action de formation pré-qualifiante ciblant les secteurs de l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, le nettoyage et l'industrie agro-alimentaire sur les territoires de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim. 24 bénéficiaires du RSA sont concernés.

La méthode utilisée, qui associe l'ensemble des partenaires concernés, vise à accompagner au plus près les personnes vers l'emploi : constitution de deux groupes, adaptation des orientations, pré-qualifications, qualifications en fonction des personnes. Le parcours est phasé :

1. Orientation et mobilisation
2. Préparation à l'emploi et formation
3. Consolidation en séances collectives.

Il est proposé un soutien financier à hauteur de 13 000 €, pour un coût global du projet de 86 250 €.

La proposition de soutien financier relative à ces 4 projets s'élève donc à 51 000,00 € pour un coût global de 161 250,00 €.

Le soutien du Conseil Général permettra ainsi de tester de nouvelles méthodes et de nouvelles idées, portant majoritairement pour cette édition sur des enjeux majeurs en matière d'insertion que sont la préparation et l'accès à l'emploi. Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la Commission des Solidarités réunie le 18 juillet dernier.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35291	017-6568-58	145 000,00 €	69 186,00 €	51 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

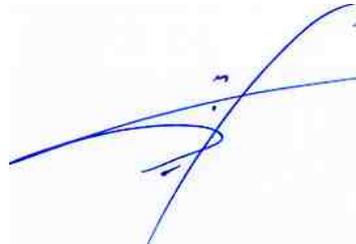
- approuve la sélection des 4 projets présentés en annexe;

- approuve le versement d'une subvention globale de 51 000,00 € répartie entre les 3 porteurs de projet tel que récapitulé en annexe;

- autorise par ailleurs son Président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base des conventions-types approuvées par délibération n° CP/2013/440 du 3 juin 2013.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL